

N° 160/2009 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE – ANNEE 2009 - AVENANT DE TRANSFERT

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Par marché en date du 17 mars 2009, la ville du MUY a confié une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison de la Jeunesse au groupement PARENTE / GARINO / AUXITEC / GAUJARD Technologie / E.C.V.R., dont le mandataire est Madame Marie PARENTE, architecte D.P.L.G. domiciliée à LA CADIERE D'AZUR (83740).

Ce marché a été passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Or, un courrier du 08 octobre 2009 informe la Ville que la société GAUJARD Technologie, représentée par Monsieur Olivier GAUJARD exerçant en professionnel libéral, a été cédée à la société GAUJARD TECHNOLOGIE SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production) à compter du 1^{er} juillet 2009. Les gérants de cette nouvelle société sont Messieurs Xavier CECCARELLO et Hubert FEVRE.

Ces modifications sont prises en compte par le présent avenant. Les clauses du marché restent inchangées.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve les termes de l'avenant de transfert concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison de la Jeunesse et autorise le Maire à le signer.